Arrêté n°2023-05-04-01 du 04 mai 2023

portant composition de la Commission paritaire consultative pour les agents non titulaires

La Présidente l'Université

- VU le Code de la fonction publique
- VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret no2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU le décret no 2022-421 du 23 mars 2022 relatif à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration ministériel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU le décret n o 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de renseignement supérieur ;
- VU le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 6 mai 2022 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de renseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et aux comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté du 12 mai 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- VU l'arrêté du 12 mai 2022 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;
- VU la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat (NOR CPAF1735082C) ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 28 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment le second chapitre de son titre 1 ;
- VU l'arrêté n°2022-12-09 portant proclamation des résultats pour la Commission paritaire d'établissement ;
- VU les tirages au sort effectués par l'équipe en charge des élections professionnelles en date du 09 décembre 2022 ;

Direction des Affaires Juridiques & des Archives - Direction des ressources humaines et des relations sociales - 15 rue de l'Hôtel Dieu – Bât. E5/E7/E6 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9

Arrête

Article 1. Répartition des sièges de la Commission paritaire consultative pour les agents non titulaires

La commission paritaire consultative pour les agents non titulaires est composée d'une part de membres désignés par les organisations syndicales élues lors des élections du 1er décembre 2022 au 08 décembre 2022, et d'autre part, en nombre égal, de représentant(e)s de l'administration.

La répartition tient compte du nombre de suffrages obtenus par chacune des organisations syndicales.

Article 2. Les membres désignés par les organisations syndicales

Les membres désignés par les organisations syndicales sont les suivants :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléant(e)s
CGT-Ferc-Sup	Nicolas DUVAL – *Catégorie A*	Faustine BENOIST – *Catégorie A*
CGT-Ferc-Sup	Fabien MERIGUET – *Catégorie B*	Isabelle FREMY – *Catégorie B*
FSU	Bruno FERAL – *Catégorie A*	Maria Helena CUNHA DE FREITAS QUEIROS – *Catégorie A*
FSU		
UNSA Education	Janick BOYER – *Catégorie C*	
FOESR	Romain TOURNEUR – *Catégorie B*	

Article 3. Les membres de l'administration

Les représentant(e)s de l'administration sont les suivant(e)s :

Titulaire	Fonction	Suppléant(e)s	Fonction
Virginie LAVAL	Présidente	Ludovic Le BIGOT	Vice-président Gouvernance et pilotage
Nicolas BOISTAY	Directeur Général des Services Adjoint	Gilles MIRAMBEAU	Directeur Général des Services
Anne-Laure JOUTEUX	Directrice des Ressources Humaines	Sandrine GAUTHIER	Responsable du pôle BIATSS
Frédérique VRAY	Responsable Administrative de l'INSPÉ	Lionel VINOUR	Directeur du pôle Vie de Campus et Patrimoine
Amélie PRADEAU	Responsable Administrative de l'IAE	Catherine RANNOUX WESPEL	Chargée de mission à l'égalité Femmes/Hommes
Christophe COSTA	Responsable Administratif de l'UFR Droit et des Sciences Économiques	Christine LOUBET	Directrice du pôle FRE

Direction des Affaires Juridiques & des Archives - Direction des ressources humaines et des relations sociales - 15 rue de l'Hôtel Dieu – Bât. E5/E7/E6 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9

Article 4. Présidence

La commission partiaire consultative pour les agents non titulaires est présidée par la Présidente de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement, la Présidente de l'Université désigne son ou sa représentant(e) parmi les représentant(e)s de l'université exerçant auprès d'elle des fonctions de responsabilité.

Article 8 : Publicité et exécution

Le Directeur général des services est responsable de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 4 mai 2023

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

Direction des Affaires Juridiques & des Archives - Direction des ressources humaines et des relations sociales - 15 rue de l'Hôtel Dieu – Bât. E5/E7/E6 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9